



Mimizan le 26 Mars 2020,

OBJET: Epidémie en cours.

Madame, Monsieur,

Nous tenons à vous informer de l'évolution de la situation dans notre établissement et des mesures prises afin de nous préparer au mieux à l'arrivée du covid-19 dans notre région.

Les actions mises en place depuis le 09 mars 2020 :

1. Création comité de pilotage COVID-19.

Suite aux directives de l'ARS, création d'un comité de pilotage qui se réunit quotidiennement afin de faire face à ce risque d'épidémie COVID-19 au sein de l'EHPAD.

2. Confinement : Un seul ACCES filtrant en imposant des mesures d'hygiène renforcées.

Interdiction de toutes visites extérieures de l'EHPAD hors médecine de ville, Kiné respiratoire, services indispensables au bon fonctionnement et à la sécurité.

Arrêt de l'Accueil de Jour.

Arrêt de l'Hébergement temporaire.

Pas de nouvelles admissions.

Suppression des consultations extérieures lorsque celles-ci ne sont pas indispensables.

Le Directeur est seul habilité à délivrer une dérogation d'entrée (pour les familles afin d'accompagner les fin de vies (Protocole).

Le linge de tous les résidents est entretenu par l'EHPAD.

Le courrier est retiré à la Boite postale et distribué à jour décalé.

Les fournitures hors textiles sont à déposer dans le SAS de l'accueil sous sac plastique nominatif. (à éviter si possible en période de déclaration du virus)

Pour les agents :

- Ne peuvent se rendre au travail uniquement lorsqu'ils ne présentent aucun symptôme et si leur température est inférieure à 38°C (vérification au domicile et à l'Ehpad)
- Un suréquipement médical est à disposition de tout le personnel (protocoles)
- Formation interne sur le lavage de mains et les gestes barrières par la référente hygiène approfondie.
-

3. Renfort en personnel

Astreinte des encadrants médicaux (cadre de santé, médecin coordonnateur), 24h/24h 7j/7

Astreinte du personnel technique, 24h/24h 7j/7



Astreinte du personnel administratif, 8h-19h 7j/7

Les réservistes ont été contactés et se tiennent à disposition en cas de besoin.

4. Communication

Les résidents sont régulièrement informés de l'évolution de la situation et des mesures les concernant par le directeur et la cadre de santé.

Un courrier adressé aux familles sera régulièrement actualisé et envoyé par mail (+ site internet : www.lechantdespins.fr).

Pour maintenir le lien entre les résidents et leurs proches, mise en place d'une aide professionnelle pour assurer les contacts téléphoniques classiques ou en Visio (WhatsApp, Skype) ainsi que la lecture et rédaction de courriers.

Un suivi précis est établi afin de visualiser une juste répartition pour chacun des Résidents car l'opération est très chronophage et délicate à mettre en place. Pour ce faire il est important de respecter certaines règles :

- Appels de préférence l'après midi

Ne soyez pas inquiets si le délai de prise en charge de votre sollicitation augmente mais vous comprendrez que la demande est extrêmement forte. Le référent familial sera privilégié.

Bien que n'étant pas encore touchés par cette épidémie, nous avons prévu de prendre des mesures renforcées dès le premier cas avéré. En effet nous procéderons à un confinement général interne.

Nous vous remercions et vous prions de croire, Mesdames, Messieurs en l'assurance de notre considération distinguée.

Le Directeur



EHPAD
Le chant des pins
BP 10 - 40201 MIMIZAN CEDEX
Tel : 05 58 09 11 66 Fax : 05 58 09 53 91
www.lechantdespins.fr

J.F BOURREL

Le Président



EHPAD
Le chant des pins
BP 10 - 40201 MIMIZAN CEDEX
Tel : 05 58 09 11 66 Fax : 05 58 09 53 91
www.lechantdespins.fr

C. PLANTIER